

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 16 AOUT 1921.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant des régularisations et allouant des crédits supplémentaires aux budgets des exercices 1920 et 1921.

(Voir les n^{os} 414, 490, 495, 527, 533 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 3 et 5 août 1921; le n° 258 du Sénat.)

Présents : MM. DE SADELEER, président; DE BAST, DELANNOY, LEPREUX, LIEBAERT et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

Comme la responsabilité des dépassements de crédits, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, effectués avant son arrivée au Ministère et le véritable gouffre pour les finances nationales que fût et sera peut-être encore notre Ministère du Ravitaillement, dont tout le monde salue avec satisfaction la disparition prochaine et définitive, ne peuvent en aucune façon être attribués à l'honorable Ministre des finances, nous serions mal venus de lui adresser le moindre reproche au sujet de ces crédits supplémentaires colossaux, réellement inadmissibles, demandés et votés ainsi à la hâte à la Chambre dans une fin de session précipitée; car, Messieurs, il ne s'agit de rien moins que de :

Fr.	418,914,934-40	à l'ordinaire pour 1920,
—	21,560,130-21	— — 1919,
—	52,115,454-37	— — les exercices antérieurs,
—	58,722,619	» à l'extraordinaire pour les dépenses normales de 1919, 1920 et années antérieures,
—	917,470,618-97	à l'extraordinaire pour les dépenses résultant de la guerre, des exercices de ces mêmes années,
—	1,551,000,000	» pour les dépenses faites pour le ravitaillement en 1919 et 1920.

Fr. 3,019,783,756-95 au total.

De tels chiffres font frémir, et bien qu'en regard du milliard et demi demandé par l'article 4 pour le ravitaillement, il puisse être équitable d'inscrire en recettes des chiffres importants, le déficit de ce poste n'en sera pas moins considérable : 350 millions environ d'après les

chiffres fournis par le Département ministériel, et l'on se demande, à bon droit, si l'évaluation définitive et la liquidation des stocks ainsi que le maintien d'un personnel nombreux et coûteux pour mener à bien cette liquidation, ne vont pas charger lourdement encore de futurs budgets et nous réserver de nouvelles et désagréables surprises. Il est bon de remarquer qu'au tableau des dépassements extraordinaires résultant de la guerre se trouvent demandés, pour le même Département, des crédits pour 491,724,000 francs.

Il n'était malheureusement pas possible de suivre, au point de vue ravitaillement, une autre politique économique et votre Commission, qui l'a toujours approuvée au début, estime seulement qu'elle a peut-être trop duré et qu'elle a prouvé une fois de plus que l'État est mauvais commerçant, mauvais industriel, que tout ce à quoi il touche coûte trop cher à la Nation et que toute expérience de ce genre doit être à jamais abandonnée par tout gouvernement soucieux des deniers de l'État.

Comme le disait l'honorable Ministre des finances à la Chambre, nous nous trouvons devant le fait accompli et il ne nous reste qu'à payer la douloureuse addition, à nous féliciter par avance des résultats que les lois sévères mais nécessaires, votées relativement au contrôle des deniers publics produiront, et à espérer que le Gouvernement et le Parlement futur voteront moins de lois onéreuses et seront plus soucieux de nos finances nationales.

Votre Commission des finances est profondément préoccupée de la situation financière et elle estime qu'il est plus que temps de s'arrêter sur la pente où nous roulons vers la ruine. Nous ignorons quelle sera la composition du Sénat futur et de sa Commission des finances; mais si le corps électoral maintenait sa confiance à un Sénat animé des mêmes idées et si celui-ci daignait répondre à l'appel de sa Commission des finances, il se montrerait irréductible pour toute augmentation de dépenses avant une amélioration sensible de notre situation budgétaire. Bien à tort, les questions politiques ou sociales préoccupent et intéressent presque uniquement le Parlement et pourtant l'avenir du pays dépend d'une meilleure gestion de nos finances. Votre Commission, à l'instant où ces crédits énormes vous sont demandés, et où on réclame du Sénat le vote de quatre à cinq cents millions d'impôts nouveaux pour faire face aux déficits de nos budgets ordinaires, estime qu'on a atteint la limite de ce qu'il est permis de demander à la Nation sans risquer de tuer sa prospérité économique et que l'heure des restrictions et des économies a sonné pour les sphères gouvernementales comme pour le contribuable qui n'a pas encore pu apprécier la lourdeur de la main fiscale qui s'appesantira sur lui.

Ce n'est donc qu'avec résignation et les protestations les plus énergiques contre toute la politique financière suivie depuis l'armistice que votre Commission des finances a l'honneur de vous proposer de voter le Projet de Loi tel qu'il nous est proposé par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
BARON DE MÉVIUS.

Le Président,
L. DE SADELEER.